



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53

51@se-uns-a.org <http://sections.se-uns-a.org/51/>



FLASH écoles du 28 septembre 2012

Lire et afficher de préférence le flash joint en .pdf



Les réunions et stages syndicaux

L'information syndicale est un droit.
Réunion générale : le 17 octobre 9H-12H à Reims
Réunions thématiques (Ash-Jeunes enseignants, directeurs de Segpa...) ... Tout le programme ici >

<http://sections.se-uns-a.org/51/spip.php?article625>



LA CAPD avancement est repoussée au jeudi 15 novembre

Comprendre le système et télécharger la fiche de suivi à nous envoyer

➤ <http://sections.se-uns-a.org/51/spip.php?article627>



ISOE : Trop de décalage avec l'indemnitaire du 2nd degré > **L'ISOE** (indemnité de suivi et d'orientation des élèves) POUR LES PE, c'est maintenant qu'on la veut !
Cliquez ci-dessous pour signer la pétition !

<http://www.se-uns-a.org/spip.php?article3726>



NON au jour de carence

L'instauration de ce jour de carence a pénalisé tous les personnels dont l'état de santé nécessite un arrêt de maladie, comme s'ils en étaient

personnellement responsables.

Ce choix ampute un pouvoir d'achat déjà en berne, depuis, entre autres, le gel du point d'indice imposé depuis 2011. Alors que la RGPP et la politique de suppression massive d'emplois ont aggravé les conditions de travail des agents, cette mesure s'avère particulièrement injuste et pénalisante pour les personnels à la santé la plus fragile.

Signez la pétition > <http://petitions.unsa-education.org/>
Lire aussi > <http://www.unsa-fp.org/spip.php?article347>

Elections des Parents d'élèves au Conseil d'école

Le SE-UNSA a édité une brochure d'aide pour les directeurs d'école.

Nos adhérents l'ont reçue. Nous vous proposons de vous l'envoyer, il suffit de nous envoyer vos coordonnées mail au 51@se-uns-a.org



Nombre de postes au concours CRPE 2012

8600 postes sont ouverts au recrutement pour le concours de recrutement au professorat des écoles 2013. Pour le SE-Unsa, c'est l'amorce d'un abandon des coupes drastiques vécues ces dernières années.

Académie de Reims : 107 postes + 3 (3^{ème} concours)

Vous connaissez des jeunes préparant le concours ? informez-les

CLES et C2ie > <http://www.se-uns-a.org/spip.php?article4890>

Brochure CRPE 2013 à leur transmettre > <http://sections.se-uns-a.org/51/spip.php?article628>

Un LPC simplifié avant un socle commun rénové !

Le LPC sera simplifié dès cette année. Une circulaire parue au BO du 27 septembre vient confirmer les annonces du ministre.

Le SE-Unsa était demandeur d'une telle simplification. De fait, le LPC actuel qui se voulait à la fois outil de suivi, de validation et de communication avec les familles n'était pas utilisable.

Le socle commun est un véritable enjeu de société : garantir à tous les élèves des acquis communs en fin de scolarité obligatoire. Cet objectif ne peut se réduire à une accumulation de contraintes bureaucratiques

La Concertation pour la Refondation de l'école doit aboutir à une redéfinition du socle. Dans l'immédiat, le ministère cherche à alléger la tâche des collègues pour faciliter leur travail.

En pratique, les modalités de validation sont réduites au plus simple :

Pour tous les élèves qui ne présentent pas de difficultés particulières, seule la validation des compétences sera nécessaire et entrainera l'attribution du socle. Dans les cas plus partagés, la validation devra se faire au niveau des domaines. La validation pointilleuse des 97 items est supprimée.

Dans le même temps, la communication aux familles se limitera à 1 seule page au lieu de 25 précédemment.

Lire tout l'article >

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article4936>



Modules de « formation » à distance pour les enseignants recevant des élèves handicapés

Modules de formation à distance, c'est pas de la formation!

Trois modules sont en ligne.

Ils concernent :

- les troubles des apprentissages (TSA) ;
- les troubles envahissants du développement (TED) ou les troubles relevant de l'autisme ;
- les troubles des conduites et des comportements.

Accéder aux modules de formation :

<http://eduscol.education.fr/cid61219/modules-de-formation-pour-les-enseignants.html>

Ces modules proposent des adaptations pédagogiques, techniques ou comportementales, pour aider les enseignants à faire entrer les élèves dans les apprentissages. Ils ont l'ambition d'apporter des éléments pour faciliter la compréhension des caractéristiques du trouble de l'élève, des besoins habituellement identifiés et des adaptations pédagogiques à mettre en œuvre.

Malgré tout le soin apporté à leur rédaction, pour le SE-Unsa, ces fiches ne peuvent tenir lieu de formation et ne sauraient remplacer :

- **L'accompagnement pédagogique et institutionnel** nécessaire pour les enseignants qui accueillent ces élèves à besoin particulier

- **Des regroupements des personnels concernés**, dans le cadre de la formation continue

- **La présence de personnels spécialisés en nombre au côté des enseignants**. Cette présence est une condition de réussite de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

De plus, le SE-Unsa revendique le rétablissement des formations spécialisées ainsi qu'une formation initiale comprenant des modules consacrés à la scolarisation des élèves en situation de handicap.



La Laïcité au cœur des engagements de l'UNSA :

Ecouter ou ré-écouter l'interview de Laurent ESCURE, secrétaire général de l'UNSA-Education dans l'émission de France inter « Cause commune tu m'intéresses »

http://www.dailymotion.com/video/xtw1mh_l-escure-france-inter_news

Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19

Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.

<http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour en indiquant « désabonnement ».